

Droit de réponse à Bernard Onclercq, Maire de Neuilly-en-Thelle

Le groupe de l'opposition municipale prend acte des déclarations faites par Bernard Onclercq dans la presse les 25 et 27 décembre 2024 en réponse à nos déclarations relatives à la situation municipale.

Le groupe de l'opposition relève l'égo surdimensionné du maire qui n'a d'égal que son agressivité. Face à des faits et des arguments, preuves à l'appui, de l'opposition, le maire semble bien à cours d'argument préférant attaque et invective à l'encontre des personnes et plus particulièrement monsieur Denis JACOB, tête de liste de l'opposition.

Le groupe de l'opposition tient à préciser, au-delà du non-respect des droits des élus de l'opposition prévus par le CGCT, qu'il ne respecte pas ceux des agents municipaux placés sous son autorité et fait preuve d'un profond dédain vis-à-vis des 44,28% de la population que nous représentons (résultats électoraux 2020)

Le groupe de l'opposition rappelle à Bernard Onclercq qu'il a endossé une responsabilité pour laquelle il doit savoir conserver son sang-froid et accepter la contradiction surtout quand elle fait état d'une situation démocratique totalement bafouée. Ses déclarations témoignent une nouvelle fois, mais nous en avons l'habitude, du manque de respect et de considération qu'il a l'égard du groupe de l'opposition mais aussi du personnel communal et de la population qui ne manquent pas de nous faire part régulièrement de leur mécontentement.

Le groupe de l'opposition constate que le maire préfère attaquer la personne de Denis JACOB plutôt que d'opposer des arguments tangibles à nos affirmations et de lui indiquer que notre groupe est constitué de cinq personnes, unies et solidaires dans les prises de position.

Bernard Onclercq se targue des félicitations reçues de la préfecture pour son budget. Nous lui rappelons là aussi qu'un budget équilibré ne veut pas dire un budget utilisé à bon escient. De même, se féliciter de l'approbation préfectoral sur la base de documents transmis qui n'ont jamais été présentés en conseil municipal est un peu facile surtout quand il a la mémoire sélective en omettant de dire qu'à deux reprises il a été épinglé par la cour régionale des comptes (2006 et 2021) pour un budget ne respectant pas les règles ou présentant de graves erreurs d'écriture. Mais peut-être que le maire considère qu'une omission de créditer au budget plusieurs dizaines de milliers d'euros n'est pas si grave.

Est-il nécessaire d'ajouter que les sites « argus des communes » et « décomptes publics » épinglent chaque année Neuilly-en-Thelle avec une note de dépenses de 8,3/20 et une note de santé financière de 9,4/20 ? Cela expliquerait donc pourquoi le maire parle de faillite de la commune alors que nous n'avons jamais abordé ce sujet !

Enfin, le groupe de l'opposition prend acte des déclarations de Bernard Onclercq sur un discours salé à venir contre l'opposition municipale lors de la cérémonie des vœux le 11 janvier 2024. S'il croit nous intimider et nous dissuader d'être présents il se trompe lourdement. Non seulement nous serons bien présents mais nous lui ferons face et en nombre ! A ce titre, **nous le mettons en garde sur une volonté de régler ses comptes lors de cette cérémonie publique et que tout propos contre des personnes tombant sous le coup de la loi fera l'objet de poursuite pénale.**

Nous concluons en indiquant, en cette période de trêves des confiseurs, que nous attendrons la cérémonie des vœux pour réagir à nouveau si besoin en indiquant que **nous lui réservons encore d'autres surprises pour 2025 qui pourraient avoir l'effet d'une bombe dont il pourrait bien devoir s'en justifier tant administrativement que juridiquement !**

Alors monsieur le maire, en attendant, bon réveillon et à l'année prochaine !

Le groupe de l'opposition municipale